



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-sept juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21
Pouvoirs : 8
Absent : 0

Date de la convocation : 20 juin 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kevin, GABIGNON Christophe, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER
MOREAU Laurent représenté par D MINEREAU
BEUGIN Valérie représentée par JR MINEREAU
ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS
ROYER Freddy représenté par C PIAULET

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°86

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : TRAVAUX DE RÉNOVATION ENERGETIQUE DE L'ÉCOLE ANNE FRANK (Aile Sud) – DEMANDE DE SUBVENTION ET DEMANDE D'AVANCE REMBOURSABLE AUPRES DU SYNDICAT ENERGIES VIENNE

Il est rappelé que le Syndicat ENERGIES VIENNE a mis en place un plan d'actions afin d'accompagner les collectivités locales dans la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Ce plan permet aux communes membres de bénéficier d'un financement, que ce soit sous la forme d'une subvention et/ou d'une avance remboursable à taux 0%.

La Collectivité a souhaité s'inscrire dans le programme initié par le Syndicat ENERGIES VIENNE compte tenu de son intérêt pour améliorer le patrimoine bâti, réduire les consommations d'énergie, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre.

Après un audit énergétique qui a permis de faire le point sur la situation actuelle du bâtiment de l'école Anne Frank, la commune a décidé de réaliser les travaux préconisés sur l'école afin d'améliorer le confort et l'efficacité énergétique des deux ailes du bâtiment.

L'école Anne Frank a actuellement d'une isolation thermique insuffisante pour assurer un confort optimal aux élèves, aux enseignants et au personnel des deux ailes du bâtiment.

Le projet global de rénovation énergétique est programmé sur deux années pour un montant de **995 306.07€ ht** (1 194 367.28€ ttc) avec un début d'exécution en juin 2023.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention proposée par le Syndicat Energies Vienne qui octroie à la commune, sous réserve de l'effectivité des travaux programmés sur deux années :

- une **subvention** à hauteur de **104 455.72€** pour l'aile Sud du bâtiment de l'école Anne Frank.
- une **avance** à hauteur de **160 373.55€**, **remboursable selon les conditions mentionnées dans la convention**, à savoir, sur **13 années** avec des **annuités de 12 336.43€ fixes à compter de 2027**.

Considérant la nécessité de rénover l'école Anne Frank,
Considérant le coût estimatif des travaux,
Considérant que le Syndicat Energies Vienne peut subventionner ce type d'opération tout en apportant à la commune une avance pour la réalisation de ce programme de travaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** la signature de la convention qui lie les parties au projet de rénovation de l'école Anne Frank,
- **s'engage** à réaliser les opérations pour lesquelles une demande de subvention va être opérée, et cela, dans les deux années qui suivent la signature de ladite convention,
- **approuve** la demande d'avance à hauteur de 160 373.55€ remboursable sur 13 années,
- **charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le - 6 JUIL. 2023

